



ATD Quart Monde Wallonie – Bruxelles a.s.b.l.

GRANDE PAUVRETE ET DROITS DE L'ENFANT

Les enfants pauvres et leurs familles, des droits fondamentaux en friche...

15. Les principes du droit à l'éducation :
« *Précarité, fraternité, éducabilité* »

Dominique Visée – Leporcq

Collection « Connaissance et engagement »

Cette publication relève de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur.
Cette loi précise entre autres que l'auteur "*dispose du droit au respect de son oeuvre lui permettant de s'opposer à toute modification de celle-ci*" et qu'il a "*le droit de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de cette oeuvre ou à toute autre atteinte à la même oeuvre, préjudiciables à son honneur ou à sa réputation.*"
Elle rappelle que, sauf accord explicite de l'auteur, sont seules autorisées les courtes citations "*effectuées dans un but de critique, de polémique, de revue, d'enseignement, ou dans des travaux scientifiques, conformément aux usages honnêtes de la profession et dans la mesure justifiée par le but poursuivi (...).*"
Les citations visées devront faire mention de la source et du nom de l'auteur."



Publication réalisée avec le soutien de la [Communauté française](#).

Ce document s'adresse au monde associatif, aux citoyens, aux professionnels, à tous ceux qui s'engagent pour le respect de la dignité de chacun et agissent pour que les droits fondamentaux soient effectivement assurés à tous.

Ce document forme un tout dont chaque élément doit être situé dans son contexte. Ancrée dans la vie, la connaissance bâtie sur l'engagement et l'action est en construction permanente.

Le travail présenté a pour premier objectif d'alimenter et de soutenir les engagements des uns et des autres, pour faire progresser les droits de l'homme et la lutte contre la misère et l'exclusion.

Nous avons fait le choix de diffuser largement ce travail non seulement pour faire connaître l'expérience et la pensée des personnes très pauvres (et de ceux qui s'engagent à leurs côtés) mais aussi pour qu'il soutienne et inspire d'autres démarches de connaissance qui renforcent les projets et les combats menés avec eux et à partir d'eux.

Nous vous proposons de découvrir dans notre collection "**Documents de référence**" quelques textes qui situent clairement les enjeux de telles démarches et leurs exigences pour qu'elles servent réellement les plus pauvres et contribuent effectivement à lutter contre la misère et l'exclusion.

La collection "**Connaissance et engagement**" publie des travaux réalisés par des personnes engagées dans la durée aux côtés des personnes et familles très pauvres.

La collection "**Croisement des savoirs et des pratiques**" publie des travaux construits collectivement à partir d'échanges entre des personnes ayant l'expérience vécue de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et des personnes d'autres milieux, en mettant en oeuvre les conditions d'un réel croisement tel que décrit dans la « Charte du croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale »

La collection "**Nous d'un peuple**" publie des interventions construites collectivement par des personnes ayant l'expérience vécue de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Elles ont été conçues pour engager un échange entre personnes de différents milieux, mais toujours avec des personnes en situation de pauvreté.

La collection "**Regards croisés**" confronte les points de vue de différents acteurs sur une même question, y compris celui de personnes vivant la pauvreté

Sommaire

Résumé.....	4
Avant-propos.....	5
Introduction.....	6
A. Précarité et droit à l'éducation	6
Une situation dramatique.....	6
B. Précarité et « fraternité » en éducation.....	7
Qu'est-ce que la fraternité ?	7
Comment ces valeurs sont-elles vécues à l'école ?.....	8
Un enfant ne peut pas apprendre s'il n'a pas d'ami.....	9
Un enfant ne peut apprendre si sa famille n'est pas respectée.....	9
C. Précarité et éducabilité	10
Ne pas croire en l'éducabilité d'un enfant a des effets dramatiques sur ses chances d'éducation.....	10
Fraternité et éducabilité... pour les familles aussi.....	11
Des expériences positives de fraternité et d'éducabilité.....	12
Conclusion.....	13

Résumé

L'examen des notions de fraternité et d'éducabilité, inhérentes aux textes de référence sur les droits humains, particulièrement les droits de l'enfant, nous place devant la nécessité d'un changement de mentalité et d'un engagement humain. Ils sont indispensables pour accomplir les missions des institutions et des professionnels qui les servent et bâtir une société où personne ne sera laissé de côté. L'ensemble des droits, et ici, le droit à l'éducation, ne peut devenir effectif que dans un contexte de respect et de fraternité nourri par tous, où chacun est considéré comme pleinement humain, capable d'apprendre et d'apporter sa part à notre humanité.

Avant-propos

Nous avons vu dans une analyse précédente¹ que la pauvreté affecte tous les droits humains et que ceux-ci sont indivisibles et indissociables. Il est donc essentiel de développer une politique globale de lutte contre la pauvreté et d'accès de tous à ces droits.

Cependant, il est important aussi de connaître l'état des différents droits pour les enfants vivant dans la grande pauvreté en Belgique, d'autant plus que les études statistiques ne sont pas nombreuses et n'en donnent qu'une idée peu précise², même si des progrès ont été accomplis ces dernières années. Ces analyses sur des droits particuliers³ s'appuient notamment sur des constats de terrain issus de la rencontre d'ATD Quart Monde avec des familles et des enfants vivant aujourd'hui dans la grande pauvreté. Ces analyses rendent compte aussi de leur expression et de leur réflexion au travers d'activités d'éducation permanente et d'activités culturelles développées avec eux. En effet, il est essentiel que leur expérience unique et l'analyse qui en ressort soient prises en compte pour que les mesures les atteignent et leur soient bénéfiques.

Dans ces analyses nous examinerons donc l'accès actuel des enfants vivant en Belgique dans la grande pauvreté à chacun de leurs droits principaux, sans jamais perdre de vue que ces droits sont liés entre eux et aux droits de leur famille (parents, frères et sœurs, famille élargie). Nous nous limiterons cependant à la situation des enfants en grande pauvreté vivant légalement en Belgique, parce que nous n'avons pas actuellement une connaissance suffisante de la situation des « illégaux »⁴. Nous constaterons que de nombreuses situations de non-droit, dénoncées dans des publications précédentes – parfois anciennes, comme « Enfants de ce temps »⁵ - persistent. Comme hier, ces enfants semblent être ignorés..., tant qu'ils ne « dérangent pas », ne dénotent pas trop... Ils ont été rejoints, durant les dernières décennies, par ceux d'autres familles ayant basculé dans la misère, dont certaines venues d'ailleurs à la recherche d'une vie meilleure. Ils sont souvent devenus à leur tour des parents sans instruction, sans travail, en mauvaise santé, sans droits, meurtris de ne pouvoir offrir le meilleur ni même le nécessaire à leurs enfants, souvent considérés responsables des conditions de vie dans lesquelles ils grandissent, si ce n'est coupables de les mettre au monde... Nous attirerons aussi l'attention sur l'apparition de situations nouvelles, conséquences d'évolutions sociales ou de réponses données à des problèmes repérés chez l'enfant ou sa famille, réponses qui risquent d'être sources de non-droits.

Nous formulerons enfin quelques recommandations, étant entendu que les recommandations générales, présentées dans une analyse précédente⁶, restent valables dans chaque partie.

L'objectif à atteindre est que tout enfant « vulnérable », et particulièrement l'enfant en grande pauvreté, bénéficie de « l'attention particulière due aux enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles »⁷, afin que tout enfant accède à l'ensemble de ses droits.

¹ Grande Pauvreté et Droits de l'Enfant. 1. Les droits humains fondamentaux sont universels, indivisibles et indissociables, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, décembre 2007, disponible sur le site www.atd-quartmonde.be

² Grande Pauvreté et Droits de l'Enfant. 2. Connaître la grande pauvreté (des enfants) dans les pays riches, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, décembre 2007.

³ Ont déjà été publiées : Grande Pauvreté et Droits de l'Enfant : 3. Atteindre les enfants vivant dans la grande pauvreté et leur famille ; 4. Droit à un niveau de vie suffisant, droit des familles à l'aide de l'Etat, 2007 ; 5. Le placement, déni du droit de vivre en famille ?, 2008 ; 6. Le droit aux relations familiales, 2008 ; 7. Droit de l'enfant et de sa famille à l'aide et à la protection de l'état - Droit de faire valoir leur point de vue, 2008 ; 8. Droit à l'éducation : l'enseignement en Communauté française, une situation profondément inégalitaire, 2008 ; 9. Droit à l'éducation : la situation des enfants précarisés dans l'enseignement fondamental, 2008 ; 10. Droit à l'éducation : La situation des jeunes en situation de précarité dans l'enseignement secondaire, 2008 ; 11. Droit à l'éducation : orientation massive d'enfants précarisés en enseignement spécialisé, 2008 ; 12. Le droit à l'éducation. Les principes : l'obligation et la gratuité de l'enseignement, 2009 ; 13. Les principes du droit à l'éducation. Lutter contre l'absentéisme et l'abandon scolaires. La situation en Communauté française : encore mal connue, 2009 ; 14. Décrochage scolaire et pauvreté, 2010.

⁴ Dans tous les pays où il est implanté, ATD Quart Monde rencontre des familles et des enfants en situation illégale. Leur situation est souvent extrêmement préoccupante, du point de vue du respect de l'ensemble des droits humains. ATD Quart Monde international a fait de cette problématique une question prioritaire à travailler dans les prochaines années.

⁵ Enfants de ce temps. Livre blanc des enfants du Quart Monde. Editions Science et Service, 1979.

⁶ Grande Pauvreté et droits de l'Enfant. 3. Atteindre les enfants vivant dans la grande pauvreté et leur famille. ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, décembre 2007.

⁷ Préambule de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE), ONU, 1989.

Introduction.

L'éducation est un droit fondamental, repris dans la Déclaration universelle des droits de l'homme⁸ et la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, qui y consacre deux longs articles⁹ à la fois à l'énoncé du droit et à ses buts et principes. Dans les analyses précédentes, différents aspects du droit à l'éducation ont été abordés, en lien avec la pauvreté que subissent des enfants et leurs familles.

Lorsque la Ligue des droits de l'homme nous a demandé de faire une intervention en avril 2010 dans le cadre de sa formation « *Précarité, fraternité, éducation* », nous avons accepté volontiers. En effet, il nous semble que c'est en "fraternité" et dans le regard porté sur les personnes et leur « éducation », leurs capacités, qu'il y a probablement le plus de lacunes et la principale cause de l'exclusion, dans la société et particulièrement à l'école.

Reconnaître les autres - l'enfant devant soi, sa famille, ses pairs, les enfants des autres - comme des « frères » en humanité, avec des droits égaux, avec des expériences et savoirs à partager et des aspirations légitimes, avec des capacités de changer, mais aussi de faire changer les autres et la société, quelles que soient leur condition et leurs origines... est indispensable pour que les actions mises en place atteignent chaque personne, chaque enfant, et particulièrement les plus pauvres.

En effet, de nombreuses lois existent, des institutions sont mises en place pour permettre à tous d'accéder à leurs droits, des professionnels sont formés et engagés pour les mettre en œuvre... mais ces mesures atteignent difficilement les plus pauvres, paraissent peu efficaces quand elles n'entraînent pas d'effets pervers pour ces personnes.¹⁰

Dans cette analyse, nous nous attacherons à définir ces notions de fraternité et d'éducation, à examiner leur importance et la façon dont elles sont vécues à l'école. Nous verrons les conséquences de ces expériences sur les enfants et leurs familles et aborderons aussi des initiatives positives.

A. PRÉCARITÉ ET DROIT À L'ÉDUCATION

Une situation dramatique

Dans les analyses précédentes, nous avons décrit la situation dramatique de la majorité des enfants défavorisés dans l'enseignement. Accrochage difficile, retards, échecs, orientations précoces en enseignement spécialisé compromettent, dès la maternelle, la réussite des objectifs fixés pour chacun. Aujourd'hui encore, des adultes et des jeunes vivant la grande pauvreté sont illettrés ; la plupart ont une formation tout à fait insuffisante. Obtenir le CEB est une victoire, même chez des belges de souche connaissant depuis près d'un siècle l'école obligatoire !

Ce manque de formation pénalise de plus en plus ceux qui en sont victimes et le fossé se creuse continuellement entre la moyenne de la population et les plus pauvres de ses membres.

De nombreux facteurs expliquent cette situation ; nous ne ferons ici que les évoquer :

⁸ art 26

⁹ art 28-29

¹⁰ Pour plus d'information, voir l'analyse : Grande Pauvreté et Droits de l'Enfant : 3. Atteindre les enfants vivant dans la grande pauvreté et leur famille, 2007.

- l'organisation de l'enseignement, qui s'est fortement dualisé en Communauté française¹¹ et a tendance à se privatiser ; la réussite scolaire est de plus en plus liée à des « aides » et « suppléments éducatifs » privés dont l'accès est réservé aux familles informées et disposant de moyens financiers suffisants. De nombreux acteurs dénoncent la « culture de l'échec » qui s'est développée dans l'enseignement : il renvoie dans la disqualification une grande partie des enfants. Ainsi seulement la moitié des élèves - majoritairement issus de milieux culturellement favorisés - n'ont pas connu de redoublement dans leur parcours scolaire, en fin de secondaire.

- la non gratuité de l'enseignement. Elle reste un obstacle extrêmement important qui empoisonne au quotidien la fréquentation scolaire des enfants pauvres et les relations familles-école.¹²

- le manque de formation et l'attitude des enseignants et des professionnels de l'école et du para-scolaire : globalement, ils sont peu formés à la rencontre de publics très différents de leurs propres cadres de référence, particulièrement les publics défavorisés. Les enseignants sont peu formés aussi à la pédagogie différenciée et à la remédiation.

- la culture dominante qui, malgré les idéaux affichés de démocratie et de multiculturalité, promeut la réussite personnelle, la compétition, la recherche du profit et la « normalité ». De nombreux préjugés demeurent sur les personnes « différentes », particulièrement sur les personnes pauvres.

- les nombreux obstacles présents quotidiennement dans la scolarité des enfants défavorisés. Ces obstacles ne sont pas connus ou reconnus par l'institution qui ne cherche pas à les prendre en compte.

- le manque de relations entre familles défavorisées et écoles et leur mauvaise qualité.

En effet, il y a surtout une méconnaissance mutuelle entre le monde de l'école et celui de la pauvreté, source de nombreux conflits, malentendus, humiliations. L'école s'est bâtie en dehors de cette (re)connaissance ; elle semble ne pas être faite pour ces enfants et ces familles ; ceux-ci le ressentent rapidement.

L'enseignement est pourtant obligatoire et l'école représente souvent pour les enfants pauvres le seul lieu accessible d'éducation. Celle-ci est sa première mission, « pour tous et chacun des élèves »¹³. Les autres lieux d'éducation sont peu accessibles aux personnes en situation de grande pauvreté, de la petite enfance à l'âge adulte.

B. PRÉCARITÉ ET « FRATERNITÉ » EN ÉDUCATION

Qu'est-ce que la fraternité ?

Le dictionnaire Robert la définit comme le « *lien existant entre les hommes considérés comme membres de la famille humaine ; sentiment profond de ce lien ; solidarité* ».

¹¹ La Communauté française est l'entité politique où il y a de grands écarts de performances scolaires liés à l'origine sociale à la fois entre écoles et entre élèves, parmi tous les pays développés, selon les enquêtes PISA successives (OCDE)

¹² voir notamment : L'enseignement n'est pas gratuit, réseau enseignement d'ATD Quart Monde, 1999 ; La gratuité scolaire en Communauté française : leurre ou réalité, analyse de la CODE, 2007; Droits de l'enfant et pauvreté, 12. Le droit à l'éducation. Les principes : l'obligation et la gratuité de l'enseignement, 2009 ; Manifeste Pauvreté et école, quelles priorités ?, délégué général aux droits de l'enfant, 2010

¹³ « Décret missions » : Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, du 17 juillet 1997 (M.B. 23/7/97)

Dans ce document, nous lui donnerons aussi le sens de l'esprit promu par la Convention internationale des droits de l'enfant et la Déclaration universelle des droits de l'homme : *compréhension, paix, tolérance, égalité et amitié*¹⁴, avec la notion de respect qui y est associée.

La fraternité permet de se reconnaître et de se sentir reconnu comme faisant partie de la famille humaine, qui nous porte et à laquelle on veut apporter, à travers la participation et l'appartenance à des groupes. Elle est indispensable à toute personne et à toute société démocratique.

La Convention des Droits de l'Enfant précise que l'éducation doit être exercée dans le respect et la promotion de ces valeurs. Des valeurs similaires - *démocratie, solidarité, pluralisme et ouverture aux autres cultures* - sont d'ailleurs promues dans le « décret missions » qui doit préparer les élèves à les vivre.

Comment ces valeurs sont-elles vécues à l'école ?

La fraternité que l'on veut vivre et à laquelle on veut préparer l'enfant à contribuer est-elle vécue à l'école ? Particulièrement par les plus défavorisés ?

Les enfants très pauvres ont beaucoup de difficultés à s'intégrer, s'adapter à l'école, d'autant plus qu'ils n'y sont pas bien accueillis et qu'ils ont eu peu de contacts avec le monde extérieur.

Parfois, dès le premier regard de l'enseignant sur lui et ses parents, sur le seuil de l'école maternelle, le petit enfant comprend qu'il doit se tenir sur ces gardes (ou se défendre) et qu'il n'est pas vraiment bienvenu ! Il ressent très tôt la désapprobation ou l'incompréhension de ce qu'il amène à l'école : son apparence physique et celle de ceux qui l'accompagnent, sa manière d'être et de parler. Ses expériences et compétences sont souvent très différentes de celles attendues par l'enseignant et provoquent fréquemment désapprobation, incompréhension, moquerie, étonnement ou indifférence... Tout ou presque lui est étranger, voire hostile...

Bon nombre d'enfants défavorisés expérimentent surtout **le malaise et la honte** à l'école. Ils ont peu l'occasion de découvrir sens et plaisir aux apprentissages et expériences qu'elle lui propose, d'y vivre des réussites, des joies, de la fierté.

C'est ce que dénoncent d'abord les personnes pauvres : les humiliations, les rejets répétés vécus à l'école, tant de la part des professionnels que des pairs ou des parents d'élèves... C'est la **honte** ! « *Pour nous l'école, c'est la souffrance !* » s'était exclamée une maman à l'UP. « *Personne veut jouer avec moi* » « *Je n'ai pas d'ami à l'école* » sont des phrases souvent entendues dans la bouche d'enfants vivant dans la grande pauvreté. La récente enquête participative menée par l'OEJAJ¹⁵ confirme ces sentiments.

La distance grandissante entre les plus pauvres et les autres entraîne une exclusion et une incompréhension croissantes. Les personnes en viennent à ne plus se rencontrer et ne plus se reconnaître de la même humanité. Les lois, les institutions, les mesures, même bonnes, sont rarement mises en oeuvre pour les plus pauvres, par manque de connaissance de leur situation, mais aussi par manque de volonté, de "fraternité", d'implication des professionnels et des « pairs » d'abord, mais aussi de tous les acteurs et partenaires.

¹⁴ CIDE, 28.2.d.

¹⁵ Recherche qualitative participative sur le vécu d'enfants de 6 à 12 ans vivant dans la pauvreté en Communauté française, Rapport final, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, septembre 2010.

En matière d'enseignement, les décrets récents « Missions », « Ecole de la réussite », « Contrat pour l'école »... ont de fait entraîné des effets pervers pour les enfants défavorisés, aggravant encore leur difficulté d'accès à l'éducation et le fossé qui les sépare des autres enfants.

Est-ce traiter ces enfants en humains que de les tenir à l'écart de nos enfants, de les exclure de nos écoles, de nos réussites, de toute possibilité d'épanouissement et de promotion ?

Un enfant ne peut pas apprendre s'il n'a pas d'ami

Les comportements d'exclusion et de dévalorisation des enfants en difficulté sont aussi très présents parmi les élèves. Ils sont plus ou moins encouragés ou renforcés par l'attitude des professionnels et des familles qui les encadrent. Par les conditions de leur scolarité (absences et changements d'école plus fréquents ; « différences » quant à l'équipement, aux expériences et références culturelles ; difficultés financières qui suscitent des reproches fréquents et les privent de participation aux activités renforçant l'esprit de groupe...), les enfants défavorisés ont du mal à s'intégrer. Souvent, ils sont isolés, n'ont pas d'ami, subissent parfois rejet, moqueries et brimades au quotidien. L'enquête de l'OEJAJ confirme aussi ces constats, les enfants pauvres ayant peu ou pas d'amis, percevant souvent les enfants de milieu plus aisé comme « péteux », alors que ceux-ci se plaignent des « trublions » dont les « codes » sont étrangers à leur milieu et à l'école.¹⁶

Dans ces conditions, il est très difficile aux enfants défavorisés de mobiliser leur énergie pour les activités scolaires, d'autant plus que leurs efforts sont rarement reconnus.

Une enquête menée récemment en France, dont la situation scolaire est assez proche de celle de la Belgique, montre que les jeunes défavorisés redoutent l'école. 73% des élèves de primaire et de collège des quartiers populaires aiment peu, pas trop ou pas du tout aller à l'école. 39,5% déclarent avoir mal au ventre avant d'y aller. Parmi ceux qui se sentent mal à l'aise, 30,8 % l'expliquent par des problèmes relationnels avec les autres élèves » (insultes, bagarres) et 16,8% par les exigences scolaires (stress et appréhension dus aux contrôles, questions etc...)¹⁷

Un enfant ne peut apprendre si sa famille n'est pas respectée

L'enfant, même très jeune, ressent rapidement un regard négatif porté sur sa famille, notamment en raison de sa pauvreté. Il se révolte quand on dit du mal de sa famille, de son quartier. Le rapport de l'OEJAJ rapporte aussi des témoignages éloquentes.¹⁸

Pour qu'il ne soit pas continuellement pris dans un conflit de double loyauté (envers sa famille et envers l'école), obligé de choisir l'un, en reniant ou en faisant souffrir l'autre, il est indispensable que famille et école puissent construire un réel partenariat éducatif et que ces milieux se respectent mutuellement et se fassent un minimum confiance, qu'un dialogue puisse s'établir avec respect, autour de et avec l'enfant.

¹⁶ Op.cit. p. 58-59

¹⁷ La Croix, 23 septembre 2010, selon un baromètre/Afev publié le 22/9 (enquête réalisée en face à face avec 760 élèves, entre avril et juin 2010).

¹⁸ Op.cit. , p. 59-60

C. PRÉCARITÉ ET ÉDUCABILITÉ

L'éducabilité est un terme qui n'apparaît pas encore dans les dictionnaires, mais est utilisé depuis des années dans les milieux pédagogiques. L'éducabilité est la capacité à être éduqué, à apprendre et à progresser dans tous les domaines. Ce concept repose sur le postulat – et le constat fait par certains – que « *tout être humain peut se développer et même se transformer au cours de sa vie. Il en a le désir et les possibilités* »¹⁹. « *Toute personne, quels que soient son âge, son histoire, son parcours, sa situation, peut progresser intellectuellement et se développer, dans des conditions appropriées* »²⁰.

Ce concept induit un regard inconditionnellement positif sur les capacités de l'autre à progresser.

Or, ce que les personnes qui la vivent expriment de plus douloureux dans la misère n'est pas d'être privé de tout, mais d'être méprisé, considéré comme rien, incapable, inutile. Très souvent, les gens – et particulièrement les professionnels - qu'elles rencontrent « ne croient pas en elles ».

Cette souffrance existe aussi chez certains professionnels. Ainsi depuis 2004, les étudiants en fin de formation doivent prêter le serment de Socrate : « *Je m'engage à mettre toutes mes forces et toute ma compétence au service de l'éducation de **chacun des élèves** qui me sera confié* ». L'iatrus entre ce serment, les conditions d'enseignement et les pratiques en vigueur n'est-il pas aussi un facteur expliquant la déception et le découragement rapide de jeunes enseignants se tournant vers d'autres secteurs d'activités, malgré la forte motivation initiale de certains ?

Ne pas croire en l'éducabilité d'un enfant a des effets dramatiques sur ses chances d'éducation.

Certains enfants – particulièrement ceux issus de milieux défavorisés – sont très vite considérés comme peu capables d'apprendre, peu intéressants, peu intéressés et peu motivés par l'école. Beaucoup sont alors relativement « abandonnés », délaissés (peu stimulés, interrogés, encouragés), font souvent l'objet de remarques négatives liées à leurs manques ou à leurs difficultés, subissent redoublements et orientations sans que ces derniers représentent pour eux une chance de mieux apprendre. Le ressenti du peu d'éducabilité des enfants défavorisés est parfois même crûment exprimé : « *Enfants pauvres, enfants bêtes !* », disait un instituteur à une stagiaire en lui montrant une fratrie restant en retrait dans la cour de récréation.

De nombreux jeunes en échec en vivent les conséquences comme de la maltraitance²¹ : redoublements, réorientations non choisies et tenant plus de la relégation que d'un projet positif pour le jeune, exclusion d'un établissement qui ne veut/peut plus rien lui proposer, perte de liens amicaux...

De nombreuses études scientifiques ont montré l'effet Pygmalion : le regard porté sur la personne, les attentes et les représentations que l'on en a, influencent l'attitude (et les pratiques quotidiennes) de l'éducateur et les résultats de l'élève. A contrario, le regard négatif entraîne échec et exclusion des plus vulnérables qui développent des sentiments de honte et de mésestime de soi, d'autant plus qu'ils n'ont pas l'occasion d'expérimenter des réussites et de recevoir des encouragements par ailleurs.

¹⁹ CEMEAction, L'éducation nouvelle en mouvement, juin 2010, p. 39.

²⁰ Philippe Meirieu, Le choix d'éduquer, Paris ESF, cité dans CEMEAction, L'éducation nouvelle en mouvement, juin 2010, p. 39

²¹ Voir Le journal des droits de l'enfant, juillet-août-septembre 2010, [L'échec scolaire est une maltraitance](#).

D'autres études, d'autres systèmes d'éducation, indiquent que tous les enfants sont capables de suivre un enseignement normal quand il s'exerce dans certaines conditions²². Ainsi par exemple, les travaux du professeur Chauveau et de son équipe à Lyon²³ montrent que tous les enfants (sauf pathologies graves, atteignant moins d'1% des enfants) sont capables d'apprendre à lire à 6 ans, pourvu qu'ils aient été mis préalablement dans des situations de « lecteur-scripteur » et qu'ils soient suffisamment soutenus personnellement.

De très nombreux témoignages et exemples montrent qu'**un enfant soutenu et encouragé, que l'on croit capable, peut apprendre et progresser.**

« Tout ce que j'ai appris, c'est avec tel instit ...

Il (elle) était sévère, mais juste ; et il me poussait...

Il croyait en moi...

Il ne disait pas de mal de mes parents... » sont des phrases fréquemment exprimées par des personnes pauvres qui ont une expérience globale négative de l'école.

Nous avons été témoins aussi de « démarrages » scolaires spectaculaires, dus à une rencontre, au soutien d'un enseignant ! Mais souvent ces améliorations ne sont que passagères, parce que fortement liées à une personne, et durent au mieux à une ou deux années scolaires ! Quand les directions d'école encouragent et favorisent de telles attitudes, tous les enfants ont davantage de chances de réussite.

Au-delà de ce regard, le développement d'un climat de respect, la pratique de pédagogies respectueuses du rythme et de la personnalité de chaque élève sont bien sûrs aussi importants pour que chacun puisse apprendre et développer ses potentialités.

Ce regard « positif » porté sur l'enfant, et au-delà sur sa famille, est extrêmement important, pour tous les enfants, mais il est indispensable pour les enfants vivant dans la grande pauvreté, étrangers à l'école et ayant à y franchir beaucoup plus d'obstacles que la plupart des autres.

FRATERNITÉ ET EDUCABILITÉ... POUR LES FAMILLES AUSSI

Ne pas croire dans la volonté et les capacités éducatives de la famille a des conséquences dramatiques sur la vie familiale et donc sur celle des enfants. Ce regard négatif, le peu de dialogue établi avec elle, le manque de confiance mène à approfondir l'isolement de la famille et l'aggravation de ses difficultés et aboutit parfois au placement des enfants.²⁴

En effet, tout parent a des compétences et une connaissance unique de ses enfants ; il porte aussi des aspirations fortes de bonheur et de réussite pour eux. Quand elles sont reconnues et qu'un climat de confiance et de respect se développe entre les familles et l'école ou d'autres institutions, les familles très pauvres sont capables de se mobiliser pour soutenir des projets qui rejoignent leurs aspirations et qu'ils perçoivent porteurs d'avenir pour leurs enfants. Encore faut-il que ces familles soient acceptées et accueillies, voire soutenues, par les parents de milieu plus favorisé pour pouvoir aussi participer de façon collective et se sentir à l'aise à l'école.²⁵

²² Concernant la faculté d'apprendre des enfants très pauvres, voir : Laurence Lentin "Ces enfants qui veulent apprendre : l'accès au langage chez les enfants vivant dans la grande pauvreté", Editions de l'Atelier / Ed. Quart Monde, 1995, 201 pages

²³ La lecture pour tous, l'APFEE et la fédération des familles de France, A. Collin, 1993

²⁴ voir dans cette série : Grande Pauvreté et Droits de l'Enfant : 7. Droit de l'enfant et de sa famille à l'aide et à la protection de l'état - Droit de faire valoir leur point de vue, 2008

²⁵ voir « Communiquer avec l'école, c'est important car c'est l'avenir des enfants qui est en jeu », groupe enseignement d'ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, 2003, p. 44 et suivantes. -

DES EXPÉRIENCES POSITIVES DE FRATERNITÉ ET D'ÉDUCABILITÉ

Un autre enseignement, une autre éducation sont possibles, où l'éducabilité de chacun est reconnue et où se bâtit la fraternité entre tous. Nous en citerons quelques exemples :

Des campagnes pédagogiques, des projets développent le respect et l'amitié entre tous les enfants, améliorent le climat de la classe. Des enfants, jusque là taiseux, exclus ou honteux, osent parler, participer...²⁶

Il y a 30 ans, un enfant fréquentant depuis plusieurs mois une bibliothèque de rue demande à un animateur, enseignant, de lui apprendre à lire : « Mais pas à ton école, ce n'était pas possible ». Cet enfant lui donne sa première leçon : Pour pouvoir apprendre, il faut être respecté.

Ce professeur a transformé sa façon d'enseigner et d'aborder ses classes de technique et de professionnel. Maintenant retraité, il répond à la demande d'anciens élèves « Aller d'élève à élève, de prof à prof, d'école à école pour que le mot honte n'existe plus. » Il rencontre des classes, mais aussi des enseignants en formation continue et les amène à s'exprimer sur l'exclusion et le respect à l'école, à partir de textes issus de livres réalisés à partir de témoignages d'enfants (La boîte à musique, Et l'on chercha tortue²⁷), comme il le faisait avec ses élèves.²⁸

A Mouscron, de jeunes enseignantes, interpellées par l'abandon et l'exclusion d'enfants en difficulté dont elles étaient témoins dans leur école, découragées dans leurs initiatives de changement dans leur sein, se sont mobilisées pour mettre sur pied une « autre » école, accueillant de jeunes enfants exclus des écoles ou en grandes difficultés, avec des résultats impressionnants, grâce à une grande implication des enseignants et de bénévoles qui se centrent sur le rythme et le mode d'apprentissage de chaque enfant²⁹, tout en suscitant des réalisations collectives dont ils sont fiers.

Certaines écoles, certains enseignants accueillent et soutiennent réellement chaque élève et cherchent avec lui, sa classe, sa famille, l'école, des réponses aux difficultés qui se présentent, notamment avec des pédagogies actives. Mais actuellement, beaucoup de ces initiatives sont fragiles, parce qu'elles sont dépendantes de l'une ou l'autre personne qui porte fortement ce projet. Les réformes prises en ce sens ont souvent dévié, par manque de motivation, de formation, de moyen... Dans le cadre de la pédagogie institutionnelle par exemple, même de très jeunes enfants se révèlent capables d'organiser progressivement le temps, l'espace, les activités, de se donner des outils de l'accès aux savoirs et à la culture, de régler les conflits entre eux par la parole et non par la violence. La CGE a publié de nombreux livres et articles dans ce domaine.³⁰

ATD Quart Monde, à travers ses actions, tant au niveau des adultes³¹ que des jeunes et des enfants, notamment à travers les bibliothèques de rue ou les universités populaires Quart Monde, voit des

²⁶ ATD Quart Monde international propose chaque année un dossier pédagogique à l'occasion du 17 octobre, journée mondiale de refus de la misère, pour les différents degrés de l'enseignement www.tapori.org. En Communauté française, ATD Quart Monde a été initiatrice avec CERA foundation de deux campagnes proposées aux écoles primaires : « Bâtir l'amitié entre tous les enfants » (2002-2003) et « Au-delà des apparences » (2004-2005)

²⁷ ATD Quart Monde édite régulièrement de tels livres, réalisés en différents endroits du monde avec des enfants en grande pauvreté ou à partir d'eux. Une sélection, accompagnée d'un dossier pédagogique, est disponible dans la valise Tapori. www.tapori.org.

²⁸ Exemple tiré du rapport annuel 2009 d'ATD Quart Monde en Belgique. Une analyse paraîtra bientôt à propos de cette expérience.

²⁹ Ecole des Relais, Rue de Bruges, 51, 7700 Mouscron

³⁰ Changements pour l'Égalité, www.changement-egalite.be

³¹ ATD Quart Monde a investi des années dans l'apprentissage des plus pauvres : Bruno Couder, Jean Lecuit.- Maintenant, lire n'est plus un problème pour moi. Du refus de l'illettrisme au métier : le défi du quart-monde.- Pierrelaye, éd. Science et Service, 1983, 286 p.

personnes très marquées par la misère se révéler capables d'apprendre, de s'exprimer, de partager ce qu'elles savent..., mais quand certaines conditions sont mises en place.

Le mouvement Taponi propose à des enfants de tous milieux, de tous les continents, individuellement ou en groupe, de nouer des liens d'amitié, de compréhension et des échanges, via une lettre mensuelle et un site internet.³²

Conclusion

L'examen des notions de fraternité et d'éducabilité, inhérentes aux textes de référence sur les droits humains, particulièrement les droits de l'enfant, nous place devant la nécessité d'un changement de mentalité et d'un engagement humain. Ils sont indispensables pour accomplir les missions des institutions et des professionnels qui les servent et bâtir une société où personne ne sera laissé de côté. L'ensemble des droits, et ici, le droit à l'éducation, ne peut devenir effectif que dans un contexte de respect et de fraternité nourri par tous, où chacun est considéré comme pleinement humain, capable d'apprendre et d'apporter sa part à notre humanité.

Les plus pauvres nous poussent chacun à aller au bout de notre idéal de démocratie, à répondre à cette question : jusqu'où sommes-nous capables de considérer un homme comme un homme, avec sa dignité et le respect de ses droits ?

³² www.taponi.org

Éditeur responsable :
Régis De Muylder
Av. Victor Jacobs, 12
1040 – Bruxelles

Année 2010